



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet composants de la vanne	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ108-202124/A	Date 2020-05-27
Client Reference No. - N° de référence du client EZ108-202124	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-260-7981	
File No. - N° de dossier VIC-9-42212 (260)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-07-07	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mar, Gina	Buyer Id - Id de l'acheteur vic260
Telephone No. - N° de téléphone (236) 464-4523 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4 RESPONSABLES.....	6
6.5 PAIEMENT	7
6.6 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	8
6.7 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
6.8 LOIS APPLICABLES	8
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	8
6.10 INSPECTION ET ACCEPTATION	9
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	9
ANNEXE A BESOIN	10
ANNEXE B, BASE DE PAIEMENT	12
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	13

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003\(2019-03-04\)](#) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B3000T(2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Pacifique de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante:

TPSGC.RPReceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T\(2013-11-06\)](#), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T \(2014-06-26\)](#), Évaluation du prix-soumission.

4.2 Méthode de sélection

[A0031T](#)(2018-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 12 Octobre 2020.

Bien que la livraison soit requise pour le 12 octobre 2020, la meilleure livraison qui pourrait être offerte est _____.

6.3.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Gina Mar
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-202124/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-202124

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42212

Id de l'acheteur - Buyer ID
Vic260
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1230, rue Government, bureau 401
Victoria, Colombie-Britannique V8W 3X4

Téléphone : 236-464-4523
Courriel : gina.mar@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Dans le cas où vous ne parvenez pas à contacter l'Autorité noté ci-dessus, se il vous plaît contacter:
PAC.VICCA@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.4.2 Chargé de projet

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix ferme dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane _____ sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5.2 Paiement unique

[H1000C\(2008-05-12\)](#), Paiement unique

6.5.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;

6.6 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.7 Attestations et renseignements supplémentaires

6.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales, [2010A\(2018-06-21\)](#), biens (complexité moyenne);

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-202124/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-202124

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42212

Id de l'acheteur - Buyer ID
Vic260
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.10 Inspection et acceptation

Le technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.11 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires.

ANNEXE A BESOIN

Les renseignements suivants décrivent en détails les composants nécessaires à l'exécution des modifications de la tuyauterie de pompe auxiliaire exigés à la station de pompage de la cale sèche d'Esquimalt.

Voir au dessin « Disposition des modifications à la station de pompage » ci-joint la disposition générale des divers composants.

Pour chaque critère technique obligatoire, le soumissionnaire doit indiquer si les produits proposés sont conformes ou non en cochant la case appropriée.

Article	Description	Quantité	Conforme		Offre Réf #
			Oui	non	
Clapets de retenue	Clapets de retenue à battant 20 po Corps en acier inoxydable T-316, y compris fouloir et clapet à battant Modèle ANSI 150 à bride et boulon Fixations en acier inoxydable T-316 Siège renouvelable	2			
Colliers	Joint de démontage 20 po Corps en acier inoxydable T-316 Modèle ANSI 150 à bride et boulon Joint d'étanchéité en butadiène-styrène Fixations en acier inoxydable T-316	2			
Raccords	Raccords Raccords de non retenue 20 po Corps en acier inoxydable T-316 Modèle ANSI 150 à bride et à boulon Joint d'étanchéité en butadiène-styrène Fixations en acier inoxydable T-316 Épaisseur acceptable du manchon central de ¼ po à ½ po Longueur du manchon central de 7 po +/- 1/16 po	4			
Robinets-vannes à guillotine	Robinets-vannes à guillotine SER 20 de 20 po Corps et vanne en acier inoxydable T-316 Siège VITON ou l'équivalent Raccord à 45° en acier inoxydable Traitement trempage-polissage-trempage Engrenage conique Doit se fermer à une pression inférieure à 30 lb ²	2			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-202124/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-202124

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42212

Id de l'acheteur - Buyer ID
Vic260
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Notes supplémentaires

1. Les composants doivent tous être fabriqués en acier inoxydable 316L ou de meilleure qualité.
2. Des équipements de levage et du personnel seront disponibles sur place pour décharger le véhicule de livraison, sans frais supplémentaire pour l'expéditeur.
3. Les biens doivent être expédiés et rendus droits acquittés (RDA) à la cale sèche d'Esquimalt, au 825, chemin Admirals, Victoria (C.-B.), V9A 2P1, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-202124/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-202124

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42212

Id de l'acheteur - Buyer ID
Vic260
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B, BASE DE PAIEMENT

Les prix offerts doivent être en dollars canadiens, taxes applicables exclues, rendu droits acquittés (DDP) au le Esquimalt Graving Dock, 825 Admirals Road, Victoria BC, V9A 2P1. Droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

Article	Description	Quantité	Prix unitaire (CAD \$)	Totale
1	Clapets de retenue Clapets de retenue à battant 20 po Corps en acier inoxydable T-316, y compris fouloir et clapet à battant Modèle ANSI 150 à bride et boulon Fixations en acier inoxydable T-316 Siège renouvelable	2	\$	\$
2	Colliers Joints de démontage 20 po Corps en acier inoxydable T-316 Modèle ANSI 150 à bride et boulon Joints d'étanchéité en butadiène-styrène Fixations en acier inoxydable T-316	2	\$	\$
3	Raccords Raccords de non retenue 20 po Corps en acier inoxydable T-316 Modèle ANSI 150 à bride et à boulon Joints d'étanchéité en butadiène-styrène Fixations en acier inoxydable T-316 Épaisseur acceptable du manchon central de ¼ po à ½ po Longueur du manchon central de 7 po +/- 1/16 po	4	\$	\$
4	Robinets-vannes à guillotine Robinets-vannes à guillotine SER 20 de 20 po Corps et vanne en acier inoxydable T-316 Siège VITON ou l'équivalent Raccord à 45° en acier inoxydable Traitement trempage-polissage-trempage Engrenage conique Doit se fermer à une pression inférieure à 30 lb ²	2	\$	\$
			Sub-total	\$
			GST (5%)	\$
			TOTAL	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-202124/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-202124

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-9-42212

Id de l'acheteur - Buyer ID
Vic260
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

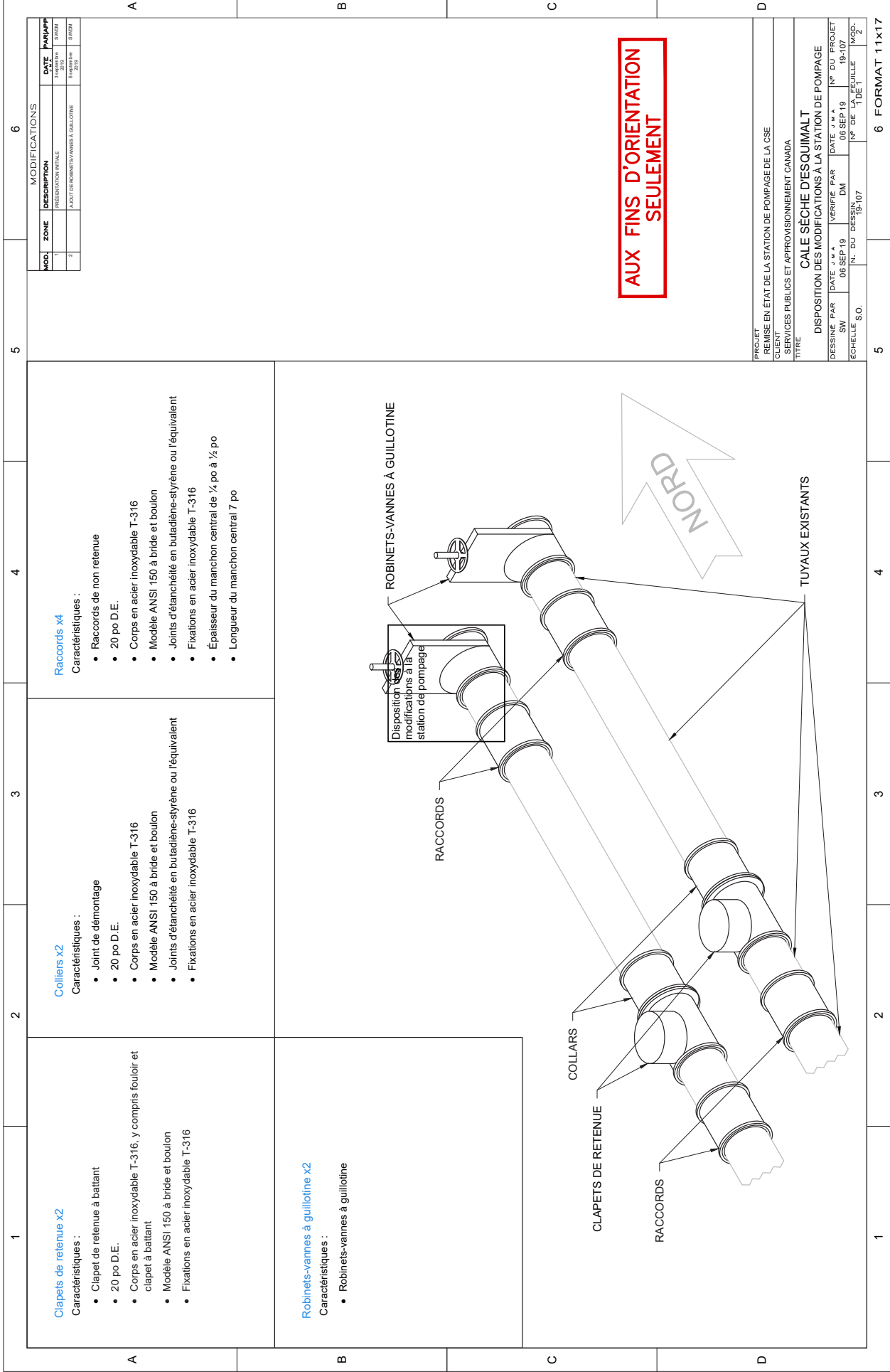
ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI)

Disposition des modifications à la station de pompage



Claps de retenue x2

Caractéristiques :

- Clapet de retenue à battant
- 20 po D.E.
- Corps en acier inoxydable T-316, y compris fouloir et clapet à battant
- Modèle ANSI 150 à bride et boulon
- Fixations en acier inoxydable T-316

Colliers x2

Caractéristiques :

- Joint de démontage
- 20 po D.E.
- Corps en acier inoxydable T-316
- Modèle ANSI 150 à bride et boulon
- Joints d'étanchéité en butadiène-styrène ou l'équivalent
- Fixations en acier inoxydable T-316

Raccords x4

Caractéristiques :

- Raccords de non retenue
- 20 po D.E.
- Corps en acier inoxydable T-316
- Modèle ANSI 150 à bride et boulon
- Joints d'étanchéité en butadiène-styrène ou l'équivalent
- Fixations en acier inoxydable T-316
- Épaisseur du manchon central de ¼ po à ½ po
- Longueur du manchon central 7 po

Robinet-vannes à guillotine x2

Caractéristiques :

- Robinet-vannes à guillotine

MOD.		ZONE	DESCRIPTION	DATE	PAR/APP
1			PRESENTATION INITIALE	31 MARS 06	SW/DA
2			AJOUT DE ROBINETS-VANNES À GUILLOTINE	04 SEPTEMBRE 2010	SW/DA

6

PROJET					
PREMISE EN ETAT DE LA STATION DE POMPAGE DE LA CSE					
CLIENT					
SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA					
TITRE					
CALE SÈCHE D'YESQUIMALT					
DISPOSITION DES MODIFICATIONS À LA STATION DE POMPAGE					
DESSINE PAR	DATE	VÉRIFIÉ PAR	DATE	N° DU PROJET	
SW	06 SEP 19	DM	06 SEP 19	19-107	
ECHELLE S.O.		N. DU DESSIN		N° DE LA FEUILLE	MOD.
		19-107		TDE1	

AUX FINS D'ORIENTATION SEULEMENT

6 FORMAT 11x17